Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 10h44
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_102-DE

03d

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23 juin 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme CAURE à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GUFFROY ; M. LECAREUX à Mme LEFEVRE ; M. RATEL à M. TELATYNSKI.
Absente : Mme OCTOBON.
Secrétaire de séance : Mme MEURET.

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, attachée territoriale

Membres présents..... .27
Absents ayant donné mandat de procuration..... .05
Absente..... 01
Votants..... 32

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 10h44
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_102-DE

Délibération 2021-

03 – PERSONNEL MUNICIPAL
d) suppression de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 mars 2021,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1er avril 2021,

Considérant la nécessité de supprimer le poste de Directeur des Services Techniques et par conséquent celui d'Ingénieur Principal, en raison de la radiation des effectifs pour mutation de Monsieur Laurent Lefebvre,

Le Maire propose,

FONCTIONNAIRES :

- la suppression du poste de Directeur des Services Techniques,
- la suppression du poste d'Ingénieur Principal

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2021,

Emplois Fonctionnels de Direction :
Emploi : Directeur des Services Techniques - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Filière : Technique,
Cadre d'emploi : Ingénieurs Territoriaux,
Grade : Ingénieur Principal - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions),

- Décide * de supprimer les postes de Directeur des Services Techniques et d'Ingénieur Principal,
  * et de modifier le tableau des effectifs tel que proposé en annexe :

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 10h44
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_102-DE

AGENTS TITULAIRES GRADES OU EMPLOIS	CATE-GORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Durée hebdomadaire du poste
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION				
Directeur Général des Services	A	1	1	35 h 00
Directeur Général Adjoint	A	2	2	35 h 00
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Administrateur	A			
Attaché hors classe	A	1	1	35 h 00
Attaché principal	A	4	4	35 h 00
Attaché	A	2	1	35 h 00
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	2	35 h 00
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	35 h 00
Rédacteur	B	1	1	35 h 00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	6	35 h 00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5	5	35 h 00
Adjoint administratif	C	7	6	35 h 00
Adjoint administratif	C	1	1	28 h 00
Autres (préciser)				
TOTAL (1)		**32**	**29**	
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur en chef	A			
Ingénieur hors classe	A			
Ingénieur principal	A			
Ingénieur	A			
Technicien Principal 1ère classe	B	1	1	35 h 00
Technicien Principal 2ème classe	B	1	1	35 h 00
Technicien	B	1	1	35 h 00
Agent de maîtrise principal	C	2	2	35 h 00
Agent de maîtrise	C	3	1	35 h 00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	10	10	35 h 00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	24	23	35 h 00
Adjoint technique	C	40	39	35 h 00
Autres (préciser)				
TOTAL (2)		**82**	**78**	
SECTEUR SOCIAL				
Conseiller socio-éducatif	A			
Assistant socio-éducatif de classe supérieure	A			
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A			
Assistant socio-éducatif de 2nde classe	A			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A			
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A			
Educateur de jeunes enfants de 2nde classe	A	1	1	35 h 00
Moniteur éducateur	B			
Agent social principal de 1ère classe	C			
Agent social principal de 2ème classe	C			
Agent social	C			
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles mat.	C	2	2	35 h 00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles mat.	C			

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 10h44
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_102-DE

Autres (préciser)				
TOTAL (3)		**3**	**3**	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
Médecin hors classe	A			
Médecin de 1ère et 2ème classe	A			
Psychologue hors classe	A			
Psychologue de classe normale	A			
Sage-femme hors classe	A			
Sage-femme de 1ère classe	A			
Sage-femme de 2ème classe	A			
Coordinatrice de crèches	A			
Puéricultrice hors classe	A			
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	35 h 00
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	35 h 00
Infirmière en soins généraux hors classe	A			
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A			
Infirmière en soins généraux de classe normale	A			
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	1	1	35 h 00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	2	2	35 h 00
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C			
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C			
Auxiliaire de soins	C			
Autres (préciser)				
TOTAL (4)		**5**	**5**	
SECTEUR SPORTIF				
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A			
Conseiller des activités physiques et sportives	A			
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	2	2	35 h 00
Educateur des APS principal de 2ème classe	B	1	1	35 h 00
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	0	35 h 00
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	1	35 h 00
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C			
Opérateur des activités physiques et sportives	C			
Autres (préciser)				
TOTAL (5)		**5**	**4**	
SECTEUR CULTUREL				
Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	A			
Conservateur de bibliothèques	A			
Attaché de conservation du patrimoine	A			
Bibliothécaire	A			
Directeur d'enseignement artistique 1ère et 2ème classe	A			
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A			
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A			
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	35 h 00
Assistant de conservation principal 2ème classe	B			
Assistant de conservation	B	1	1	35 h 00

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 10h44
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_102-DE

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1	1	20 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1	1	15 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1	1	10 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1	1	06 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C			
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C			
Adjoint du patrimoine	C	1	1	35 h 00
Autres – professeur de musique principal 1ère classe	B	2	2	20 h 00
Autres - professeur de musique principal 2ème classe	B			
Autres - professeur de musique	B			
TOTAL (6)		**10**	**10**	
POLICE MUNICIPALE				
Directeur de Police	A			
Chef de service de police principal 1ère classe	B			
Chef de service de police principal 2ème classe	B			
Chef de service de police	B	2	2	35 h 00
Brigadier chef principal	C	2	2	35 h 00
Gardien-Brigadier	C	4	2	35 h 00
Garde champêtre chef principal	C			
Garde champêtre chef	C			
TOTAL (7)		**8**	**6**	
ANIMATION				
Animateur principal 1ère classe	B			
Animateur principal 2ème classe	B	2	2	35 h 00
Animateur	B			
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C			
Adjoint d'animation	C	1	1	35 h 00
TOTAL (8)		**3**	**3**	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8)		**148**	**138**	

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATE-GORIES	SECTEUR	CONTRAT	Durée hebdomadaire du poste
AUTRES				
Directeur de Cabinet	A	ADM	A	35 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	CULT	A	14 h 30
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	CULT	A	16 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	CULT	A	14 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	CULT	A	08 h 00
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	A	06 h 00
TOTAL		**6**		

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 10h44
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_102-DE

AUTRES	Nbre emplois	REMUNERATIONS
Contrat de projet – catégorie A (attaché territorial)	1	Suivant échelle indiciaire
Contrat de projet – catégorie C (adjoint administratif)	1	Suivant échelle indiciaire
Adjoints techniques saisonniers	2	Suivant échelle indiciaire
Educateur des APS saisonnier	1	Suivant échelle indiciaire
Opérateur des APS saisonnier	1	Suivant échelle indiciaire
Adjoint administratif saisonnier	1	Suivant échelle indiciaire
Animateurs diplômés	25	SMIC + 10%
Animateurs stagiaires	5	SMIC + 5%
Assistantes Maternelles	11	Délibération du 19.10.2006
Contrat d'apprentissage	5	Suivant contrat
Contrat PEC (cae-cui)	5	SMIC
Enseignants (Etude)	5	Taux des agents travaillant pour les collectivités
Service Civique	2	Suivant contrat
Total	**65**	

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 1/7/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 juillet 2021
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.